

Petite revue de philosophie

Dominique-Ceslas Gonthier, o.p. 1853-1917 : perception et réception

Roland Houde

Volume 8, numéro 1, automne 1986

Au Québec ! Au XIX^e siècle !

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104251ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104251ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

0709-4469 (imprimé)

2817-3295 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Houde, R. (1986). Dominique-Ceslas Gonthier, o.p. 1853-1917 : perception et réception. *Petite revue de philosophie*, 8(1), 191–214.
<https://doi.org/10.7202/1104251ar>

**Dominique-Ceslas Gonthier, o.p.
1853-1917
Perception et réception**

Roland Houde

*Professeur au département de philosophie
de l'UQTR*

On l'a bien dit et répété: l'histoire du Canada français, c'est l'histoire de l'Église au Canada français. Les trous de mémoire de l'une seront alors les trous de mémoire de l'autre, ou réciproquement ¹.

Les grandes idéologies ou orientations du monde catholique, pour cette période qui nous intéresse, sont assez claires: politisation de la religion et cléricatisation des laïcs. D'autres, plus cyniques, pourraient y voir l'exploitation de deux besoins profondément fixés au cœur de l'humain: la religion et l'éducation ou la recherche de l'absolu et le désir de savoir. Tout aussi correctement, d'autres pourraient traduire cette exploitation larvée en rapports de force ou de pouvoir inévitables

1. Le site et la disproportion architecturale de l'église paroissiale et de l'édifice municipal s'imposent à l'œil et à la pensée. La première béance de l'Eglise canadienne facilitait le maintien de la confusion entre le Sacré et le Profane, permettait l'entretien *exemplaire* de branle-bas religieux et civils et retardait autant que faire se pouvait le questionnement personnel rédempteur, l'intelligence active, la *socio-dicée*.

entre l'Église et l'État, entre le clergé et le laïcat, entre les définisseurs et les définis. Et s'il est exact d'affirmer — en toute logique — que le clergé n'est pas au-dessus ni au-delà de la société — puisqu'il se situe en son intérieur —, il serait inexact d'en inférer qu'il n'existe pas de distinction entre un «haut» et un «bas» clergé, entre politiciens et politici-cailleux, entre définis éclairés et inféodés. La totalité d'une société donnée est la totalité de ses parties, des collisions et collusions entre ces parties. D'où l'importance continue de reconnaître, analyser et quadriller les πόλεμοι de notre δημοι et de notre πόλις.

Né à Saint-Gervais de Bellechasse le 22 septembre 1853, Pierre-Théophile Gonthier deviendra un *pugil fidei*, un soldat de la foi, un polémiste virulent, disciple de Lacordaire (1802-1861) — l'ami de Lamennais (1782-1854) —, admirateur ou illustrateur de Louis Veuillot (1813-1883)² au Québec. Après ses études classiques au Petit Séminaire de Québec, Pierre-Théophile entre au Grand Séminaire en 1871 pour y demeurer jusqu'en 1874, alors qu'il part pour la France avec le père Chocarne, o.p., provincial des dominicains français et biographe du père Lacordaire, restaurateur de l'Ordre des prêcheurs en France et membre de l'Académie française. Sa prise d'habit se fera le 10 septembre 1874, à Abbeville, en Picardie, avec un autre compatriote, Arthur Gradbois. Ces deux Canadiens seront les premiers dominicains à faire partie de la future province canadienne fondée par les Fran-

2. Peu de temps après la Confédération, il fut sérieusement question que le directeur de *L'Univers* dogmatique français vienne s'installer au Canada. D'où la riposte ponctuelle «Rester chez vous» d'Hector Fabre dans *L'Événement* québécois libérateur de 1870.

çais à Saint-Hyacinthe. Ordonné prêtre le 7 juin 1879, Pierre-Théophile s'appellera désormais Dominique-Ceslas. Il rentre au pays, porteur du titre de lecteur en théologie à l'âge de 26 ans. Résidant à Saint-Hyacinthe, il s'adonne à la prédication. En 1885, il est nommé supérieur du couvent d'Ottawa et curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste. En 1894, il est envoyé à Fall-River, Massachusetts, pour revenir à la base de Saint-Hyacinthe en 1896 comme professeur de théologie. Deux ans plus tard, on le nomme prieur de ce couvent et vicaire provincial de l'ordre au Canada, puis maître des novices et encore prieur jusqu'en 1912. Directeur du noviciat de 1912 à 1913, il passera les dernières années de sa vie sans charge administrative pour des raisons de santé. Il meurt le 16 juin 1917, âgé de 64 ans. Sa nécrologie sera écrite et publiée par l'abbé Camille Roy dans *La Nouvelle-France* de Québec, t. XVI, n° 10, octobre 1917, p. 433-47: «Un Moine polémiste: Le Père Gonthier».

Tout au long de sa vie de prédicateur, de professeur et d'administrateur, le père Gonthier a beaucoup écrit sous plusieurs pseudonymes: A. de St.Réal, D.G. (Fr.), D.C.G., D.G.G., Th. Jolivet, Bernardo, E. Cartier, Luc Durand, «Testis» et P. Bernard.

Dans son témoignage-hommage de circonstance, Camille Roy ira jusqu'à suggérer que...

celui-là serait bien avisé, et rendrait service à notre histoire littéraire, et servirait aussi la mémoire, qui réunirait en volume les articles nombreux, souvent très forts, toujours intéressants, qu'il a publiés» (p. 445).

Roy reprendra son texte — avec une variante dans le titre — pour son recueil *À l'ombre des érables* (Québec, L'Action sociale, 1924, p. 121-44, «Un

Moine polémiste: Raphaël Gervais»)³. Mais c'est en vain qu'on essaiera de retrouver traces ou consignations des combats de Gonthier dans nos instruments de travail. Les médiateurs que sont les dictionnaires, encyclopédies, histoires ou synthèses globales sont silencieux sur les travaux de notre personnage, exception faite d'une brève notice (p. 268-9) dans le *Dictionnaire du clergé canadien-français...* de J.-B.A. Allaire (Saint Hyacinthe, *La Tribune*, 1908) et d'un signalement encore plus bref (p. 109) dans le *Dictionnaire bibliographique du Canada français* de Victor Barbeau et André Fortier (Montréal, 1974). C'est pour le moins paradoxal que Camille Roy oublie d'insérer Gonthier ou Ger-

3. Dans sa récente étude *Le Manuel d'histoire de la littérature canadienne de Mgr. Camille Roy*, Qué. IQRC, Coll. Edmond-De-Nevers n° 1, 1982, Lucie Robert (p. 20, n. 6) ne semble pas avoir bien vu le titre du texte auquel elle nous renvoie. De plus, erreur courante, elle ne semble pas avoir bien lu le passage cité qu'elle attribue à Camille Roy alors que ce dernier expose la position du père Gonthier.

Lucie Robert (p. 16): «Camille Roy fut d'abord et avant tout un prêtre et un enseignant. En tant que tel, l'objectif qu'il s'est donné est d'organiser une «aristocratie intellectuelle» constituée «d'esprits supérieurs, formés par de solides études et qui puissent éclairer l'opinion publique et la diriger (et qui puissent) résister aux courants hostiles de l'erreur et du préjugé».»

Camille Roy (p. 440-1): «Contre le libéralisme et la franc-maçonnerie, qui sont les agents les plus puissants de dissolution intellectuelle et morale, le Père Gonthier écrira des articles où la vigueur de la doctrine s'augmente d'un style sobre et incisif. Il en viendra souvent à cette conclusion inévitable que dans un pays comme celui où nous vivons, jeune et déjà entamé par la libre pensée, il faut, pour résister à tous les courants hostiles de l'erreur ou du préjugé, des esprits supérieurs, formés par de solides études, et qui puissent éclairer l'opinion publique et la diriger.»

Quant à la confusion entre les titres du même texte de Roy dans leurs lieux respectifs de parution, nous suspectons le frère Ludovic, é.c., d'en être le premier responsable dans sa *Biobibliographie de Mgr Camille Roy...*, Québec, s.é., 1941, p. 30. Par ailleurs, que deux élites s'accordent pour propager l'élitisme nous semble conforme à la mentalité d'alors.

vais dans sa propre *Histoire de la littérature canadienne* de 1930 (nouv. éd., Québec, *L'Action sociale*). Se souvenant sans doute de sa propre suggestion, Roy trouvera place pour Gonthier dans le repiquage de son *Histoire...*, retitrée *Manuel d'histoire...* et publiée en 1939 (Montréal, Beauchemin). Voici le portrait miniature qu'il nous en donne, p. 150:

Le R.P. Dominique-Ceslas Gonthier, dominicain (1853-1917), fut à la fois écrivain et orateur, écrivain plutôt qu'orateur. On a recueilli, après sa mort, des sermons et des discours qui valent par leur tenue littéraire, plus qu'ils n'ont produit d'effets oratoires. *Œuvres oratoires* (1930) est un premier volume qui ne contient qu'une partie de l'œuvre du prédicateur. C'est la force doctrinale, accompagnée d'une dialectique vigoureuse, pénétrée d'une émotion toujours discrète, qui fait l'intérêt principal des sermons du Père Gonthier. Ce religieux fut aussi un polémiste dont la plume était piquante. Ceux qui ont lu, dans la revue *la Nouvelle-France*, ses articles «Erreurs et Préjugés», s'en souviennent.

Les travaux du prédicateur furent effectivement recueillis et publiés par les soins du chanoine Cyrille Labrecque en un fort volume (456 p.) à Lévis. De plus, au lendemain de la mort du père, la *Revue Dominicaine* publia certaines de ses lettres dans les livraisons de 1918: «Correspondance intime». Nous aurons l'occasion d'y revenir bientôt et d'en donner le détail en appendice.

Mais aujourd'hui, croyons-nous, c'est l'œuvre du polémiste-écrivain qui mérite de retenir l'attention, son œuvre philosophique ou idéologique, ses liens avec et ses reflets des rationalisations globales et justifications englobantes de son temps. Ses réactions face aux trois grandes peurs de son temps: peur de la liberté, peur de la masse, peur de la franc-maçonnerie. Ces trois peurs encadrent et

délimitent les grandes «questions»: le gallicanisme, le libéralisme, le modernisme ainsi que les grands «débats» contemporains: les anciens «païens» versus les modernes «chrétiens» ou le Gaumisme; le pouvoir temporel des papes; l'instruction publique; le suffrage universel; le féminisme; le régime parlementaire; la Confédération; l'Université Laval à Montréal; les écoles du Nord-Ouest. Les grands éclaireurs ou décideurs étant: Pie IX (1846-1878) et Léon XIII (1878-1908); le Cardinal Taschereau (1820-1898); le polémiste et prédicateur Louis Veuillot (1813-1883), les inséparables évêques Laflèche et Bourget; Ernest Renan (1823-1892); Jules Simon (1814-1896); L.-A. Dessaulles (1819-1895); Wilfrid Laurier (1841-1919); Albert de Mun (1841-1914); Frédéric Le Play (1806-1882); Mgr Wilfrid Laurier (1841-1919); Albert de Mun (1841-1914); Frédéric Le Play (1806-1882); Mgr Taché (1823-1894); Jean-Paul Tardivel (1851-1905) et son indissociable Mgr Fêvre; Papineau (1786-1871); Cartier (1814-1873). Bien entendu, le lecteur peut corriger ou compléter cette rétrospective francophone, socio-politique, à sa guise. L'exhaustion seule est exhaustive. Nous avons retracé rapidement le cheminement de notre personnage, voyons quelques-uns de ses textes à l'intérieur du temps et de l'espace alloués.

Âgé de 21 ans, en 1874, Dominique-Ceslas Gonthier commet ses premiers écrits dans *L'Opinion publique* (Montréal, 1870-1883) sous le titre «Quelques réflexions sur l'art et la poésie» et signées A. de St.Réal. Selon Camille Roy, notre auteur est alors «jeune séminariste professeur de seconde au Séminaire de Québec». La série des essais datés du mois de juillet se retrouve facilement dans les livraisons de la 5^e année de ce

«grand journal illustré du Canada-français» — à tendance nationaliste et libérale, L.-O. David étant un des fondateurs et Oscar Dunn le principal rédacteur à ce moment — aux pages suivantes: 362-3, 375, 388, 399-400, 412, 424, 430 pour un *erratum*, 448, 460, 472, 483, 495-6, 520, 543-4, 554-6. Les articles comportent une épigraphe de Ernest Hello⁴ source avouée de l'auteur avec H. Taine (1828-1893): «La loi de l'Art c'est la loi de la Vie.» Dans son introduction, A. de St.Réal s'affirme contre la neutralité de la poésie lyrique⁵. Sa vision du monde est augustinienne, celle des deux cités: du bien et du mal, du vrai et du faux, du bon et du mauvais. «L'homme est honnête ou scélérat», écrit-il. Mais il faut bien le reconnaître, l'ensemble de sa contribution constitue une impressionnante synthèse historique, orientale et occidentale, de la poésie. À faire rougir peut-être beaucoup des plus

4. Expression typique de ce philosophe de la Vérité et de l'Unité ou du Vrai, du Beau et du Bien, qui seraient les caractéristiques de la Loi et de la Gloire selon l'exposition faite dans *l'Homme, la Vie-la Science-l'Art* (p. 314, 323, 336), réimpression de 1872 et curieusement repiquée en 1945 à Montréal par les éditions Variétés.

Faut-il rappeler que nos grands ou petits périodiques du XIX^e siècle repiquaient fréquemment des œuvres exogènes pour toutes sortes de raisons y compris celle de donner de la matière — et partant de la pratique — à nos artisans typographes et graveurs? C'était aussi la coutume pour certains libraires-imprimeurs.

5. Signalons brièvement qu'alors les Beaux-Arts comme les Belles-Lettres se rapportent à ou imitent la Belle nature selon la division ou spécificité même du corps et des sens, soit les yeux, les oreilles et les gestes. En effet, «la Peinture imite la belle nature par les couleurs; la Sculpture par les reliefs; le Geste ou la Danse par les attitudes du corps; la Musique l'imite par les sons inarticulés, et les Belles Lettres par les sons articulés.» Et ainsi de suite, prose: discours libre; poésie: mesuré et vraisemblable; éloquence: vrai utile ou agréable. cf. *Cours abrégé de Belles-Lettres à l'usage du Collège de Montréal*, Mtl, C.P. Leprohon, 1840, p. 13. Son auteur étant le sulpicien Joseph Vincent Quiblier.

polyvalents de gauche ou de droite. Il n'en demeure pas moins qu'une étude comparative avec les ouvrages de Taine, théoricien de l'art, s'imposerait⁶. Tout doute sur la perception de maturité du jeune auteur se dissipe quand on note que la petite revue dominicaine, *Le Rosaire*, voulant probablement honorer le polémiste/nouveau professeur/futur provincial, jugera bon, vingt-cinq ans plus tard, de reproduire une partie de ses réflexions sur l'histoire de l'art (t. V, 1899, p. 213-7, 246-50, 281-5, 311-4, 346-50). Tout doute sur l'identité de St. Réal disparaît aussi quand, après sa mort, sa communauté rend publique une partie de sa correspondance intime datant du mois d'août 1872 au 8 juin 1879 dont cette lettre à un ami du 14 juillet 1874 que nous reproduisons en appendice. Et voici un petit extrait, tout aussi intéressant, de la lettre précédente:

Nous arrivons ce soir de la conférence ecclésiastique de Saint-Antoine. Un document inattendu a tombé comme une bombe au milieu des paisibles pasteurs qui avaient un moment quitté la houlette pour se reposer. Voilà que Mgr Laflèche publie, en réponse à une attaque d'un journal, une lettre de Rome *approuvant formellement le programme catholique et le proposant comme la règle qu'un électeur catholique doit avoir sous les yeux pendant les élections*.

Je te dis adieu pour aujourd'hui. Salue bien tous les amis du Petit-Cap en général et en particulier, Alfred, René Alphonse, et tous les confrères, James, Broussard, et caetera cuncta animalia.

Mais quittons le Petit-Cap, Saint-Apollinaire ou Saint-Antoine pour nous retrouver en 1895 à

6. Particulièrement avec sa *Philosophie de l'art*, 1865; ... *en Italie*, 1867; ... *dans les Pays-Bas*, 1869; ... *en Grèce*, 1869; et *De l'idéal dans l'art*, 1867.

Saint-Hyacinthe, ville ecclésiale et foyer de progressistes et d'intégristes. La maison mère des dominicains canadiens s'y trouve et les frères prêcheurs viennent de se donner un organe de diffusion et de promotion conforme à leur style de vie et à leur image: *Le Rosaire*. De Fall River, le père D. Gonthier y collabore avec un premier texte publié dès 1896, sous la rubrique «Question du jour»: «Saint Thomas d'Aquin et le secret de la confession. À propos d'un procès récent.» De quel procès s'agit-il? En bref, un enfant informe son père qu'il veut et doit quitter l'endroit où il travaille; il va se confesser au curé de sa paroisse. Peu après, l'enfant est retiré par son père. Le patron poursuit en dommages le confesseur qui, au cours du procès, refuse de révéler ce qu'il a dit au confessionnal à son pénitent. Le juge veut savoir. Le prêtre maintient son refus invoquant le privilège du secret sacramentel et l'article 275 du Code de Procédure civile; le juge le condamne pour outrage à magistrat. Le théologien Gonthier y voit une contradiction possible entre la jurisprudence canonique et la jurisprudence civile. Considérant que «la science légale si vaste qu'elle soit est *toujours courte par quelque endroit* et ne saurait en bien des cas tenir lieu des fortes études philosophiques et théologiques familières aux anciens juristes», il expose la position de Thomas d'Aquin sur le secret, citant, entre autres, ces textes:

Un homme ne peut être cité en témoignage que comme homme, et par conséquent en toute sûreté de conscience le confesseur peut jurer qu'il ne sait rien de ce qu'il sait comme Dieu.

Que le confesseur ne peut être soumis que comme homme au pouvoir d'un supérieur, et que dans la confession le prêtre ne sait rien comme homme mais comme Dieu.

Selon les théologiens ou moralistes super-juges donc, il y aurait supériorité, identité et immunité, du confesseur-Dieu et du conseiller homme; antériorité et priorité de l'enfant-catholique sur l'enfant-travailleur, du juge religieux sur le juge civil. Tout prêtre-juge pourrait conduire un pénitent à rompre ou terminer un contrat civil. En première et dernière instance! La conclusion du père Gonthier représente pour nous une leçon charitable à l'endroit du magistrat, une page d'histoire religieuse canadienne, un modèle de style d'époque. C'est pourquoi nous la reproduisons *in extenso*, p. 108-9:

En résumé le jugement de l'honorable juge Lynch dont personne moins que nous ne conteste l'intelligence et la droiture ne fait honneur à notre magistrature ni par la science ni par l'élévation des principes. Il procède à la méthode anglaise, qui est un peu de n'en pas avoir, cite des autorités qui n'ont rien à voir dans l'affaire, en supprime d'autres qui apporteraient quelque lumière, confond ce qu'il devrait distinguer, distingue où la distinction ne porte pas et termine par quelques phrases emphatiques et déclamatoires sur la soumission aux lois du pays que personne ne viole et le respect que les prêtres doivent aux tribunaux civils qui eux ne croient devoir aux prêtres ni l'honneur dont ils sont dignes ni le respect dont les couvre la loi. Cela prouve une fois de plus combien sont déplorables dans la magistrature et une partie du barreau ces lacunes dans l'éducation supérieure et la formation intellectuelle que l'intelligence, la probité et la science légale ne peuvent pas assez dissimuler.

Nous dirons toute notre pensée. — À notre humble avis, pour l'honneur de la magistrature et le respect dû à la justice, dans les causes qui touchent de si près aux intérêts les plus chers à la conscience catholique, le magistrat que son éducation et ses études n'ont pas suffisamment initié aux questions religieuses et mixtes soumises à son tribunal, ferait mieux de laisser la tâche à un autre qui pourrait y voir clair plus facilement. Ce serait prudent

à lui. Il n'est pas bon que le peuple voie qu'en certaines circonstances il n'est pas à sa place sur le Banc et qu'il parle de choses qu'il n'entend pas suffisamment. Si quelques-uns n'ont pas la modestie d'y penser d'eux-mêmes ne pourrait-on pas leur suggérer d'en haut cette bonne et salutaire inspiration?

Encore une fois il y va de la dignité de la magistrature et de la sainte majesté de la justice: ce sont elles qui ont le plus à souffrir de tels procès conduits de cette façon. Nous, prêtres, bien que nous ayons péché en Adam, comme dit spirituellement M. Saint-Pierre, nous voyons parfois plus clair et plus loin que certains juges, parce que nous avons pris au contact des âmes et dans la méditation de la loi de Dieu une expérience que n'ont pas toujours des hommes supérieurs à nous par bien des côtés, et où le péché originel pourrait bien être en effet, au moins indirectement pour quelque chose. Cette expérience nous apprend tous les jours que rien ne se perd plus facilement que le respect des peuples quand on cesse d'en être digne, et l'on cesse d'en être digne dès qu'on porte atteinte, par ignorance, par jalousie ou pour tout autre motif aux droits sacrés de Dieu et de la conscience religieuse qui sont les premiers biens de la société. — Ce n'est pas le clergé qui sortira amoindri et déshonoré de ces procès à la fois odieux et ridicules, c'est la magistrature qui de ses mains se sera dépouillée de son auréole aux yeux des peuples en portant une main sacrilège sur le plus haut et le plus saint tribunal qu'il y ait sur la terre, le seul dont les justices sont toujours équitables et dont les miséricordes sont toujours justes parce qu'elles sont les justices et les miséricordes de Dieu, car la conscience du peuple éclairée par la lumière surnaturelle de la foi et la lumière naturelle du bon sens qui n'est nulle part plus grande que chez lui, l'avertit que celui-là si grand soit-il se rend indigne de la religion du respect qui manque publiquement au respect dû à la religion.

Fr. D. Gonthier.
des fr. prêche.

Ainsi donc, le père Gonthier révèle ses couleurs et valeurs: «droits sacrés de Dieu», chevalier des «premiers biens de la société», gardien de la

«vitesse acquise» transmise aux esprits brillants par de fortes études et protecteur de l'immunité. Il continuera de donner au *Rosaire* en 1896 (juillet et août) deux textes sur l'*instruction publique* sous son nom ainsi qu'un autre sur saint Dominique signé fr. D.G. Et de 1898 à 1916, pas moins de 22 articles sous les initiales ou signatures D.G.G., Fr. Dominico, fr. D.G. On aura remarqué son absence à la revue de septembre 1896 à octobre 1898. Ses énergies et sa plume seront réquisitionnées par les autorités religieuses canadiennes.

En 1896, Laurent-Olivier David publie un ouvrage intitulé *Le Clergé canadien, sa mission, son œuvre* (123p.), «en vente chez tous les libraires». D'évidence interne, le travail de David fut imprimé après le 11 août. Il est mis à l'Index par un décret du Saint-Office le 9 décembre. De Fall-River, les supérieurs rappellent le père Gonthier pour préparer une réplique. Ce dernier réagit rapidement et se voit publier à Québec, chez L. Brousseau, imprimeur-éditeur, sous le pseudonyme P. Bernard: *Un Manifeste libéral*, M. L.-O. David et le clergé canadien, 1896, 176 p. ainsi que *Un Manifeste libéral...*, 2ème partie: La Question des écoles du Manitoba, 1896, 228 p. et 64 p. «Appendices» signés Justitia et datés d'Ottawa, 12 septembre; ce dernier pseudonyme étant celui du sénateur Philippe Landry (1846-1919), auteur d'une plaquette *Droits de l'Église dans la question manitobaine* (Qué., 1897, 45 p.) et d'un ouvrage plus substantiel, *La Campagne politico-religieuse de 1896-1897* (Qué., 1897, 175 p.). D'évidence interne, la 2ème partie de l'œuvre de P. Bernard est datée du 21 novembre 1896. Ici encore, demandons-nous, quelles sont les couleurs et les valeurs manifestes du

polémiste Bernard-Gonthier⁷? Celles d'un intégriste persistent.

S'il est exact que les fins et moyens d'un groupe ou d'individus s'exposent, au meilleur et au pire, lors de situations conflictuelles ou que, autrement dit, les arguments et façon d'argumenter d'intervenants en confrontations sont porteurs et transmetteurs d'idéologies ou de rationalisations, nous pouvons alors tenter ce dégagement dans ce qui ne constitue qu'une étape d'une longue histoire qualifiée d'*influence indue* d'une part et de *libre pensée* d'autre part, ou dans ces tensions persistantes, ponctuelles, civilisées et différentielles, entre le public et le privé, la foi et la raison, les enseignants et enseignés dans l'Église et l'État. Cette pratique nous permettra aussi de revoir dans son contexte, certes un peu trop brièvement, l'évolution de la philosophie sociale ici de 1860 à 1915⁸. Et logiquement, de mettre en évidence une façon de travailler. Compte tenu de l'espace, le jalonnement de cette période peut se présenter ainsi, chronologiquement, avec le support d'ouvrages généraux et particuliers pertinents:

7. Barbeau et Fortier, *op. cit.*, p. 70, col. 3, attribuent aussi à David le *Manifeste libéral* de Gonthier! Quant au *Manuel...* de Mgr Camille Roy, l'œuvre «indexée» de David en est absente, p. 53-4. Évidence encore que l'orthodoxe sait se taire. Silences à la fois répressifs et régressifs.

8. Politiquement et diplomatiquement, on se souviendra, le Canada jouit encore d'une double «*souveraineté*» (romaine comme Mission et britannique comme Possession) et de trois langues *maternelles* dominantes (anglaise, française, latine).

Pour l'analyse des pressions étrangères, française et romaines, cf. Émile Faguet, *L'Anticléricalisme*, Paris, 1906, p. 160-370, et Roger Aubert, «L'enseignement du Magistère ecclésiastique au XIX^e siècle sur le libéralisme», *Tolérance et communauté humaine*, Paris, Casterman, 1952, p. 75-103, sur l'Encyclique *Mirari vos* de 1832 et l'*Avenir* de Lamennais, *Quanta Cura* et le *Syllabus* de 1864 ainsi que sur la portée de l'allocution *Jamdudum* et *Libertas praestantissimum* du 20 juin 1888 relativement à la vraie et fausse liberté.

Ouvrages généraux

- BERNARD, Jean-Paul, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*. Préf. Fernand Dumont. Québec, PU, 1971. xx + 395 p. avec bbg. (375-88) et index thématique sélectif (389-94).
- LANDE, Lawrence, *Confederation Pamphlets. A Check-List — Liste abrégée*. Montréal, McGill University, 1967. ii 67 p. + facs. (Importante collection descriptive et annotée des opinions exprimées pour ou contre la confédération, l'annexion aux États-Unis, le protectionnisme et le libre-échange, le *Fenianism* ou mouvement de libération irlandais.)
- LEFLON, Jean, *La Crise révolutionnaire, 1789-1846*. Paris, Bloud & Gay, 1951. (T. 20, *Histoire de l'Église*, dir. A. Fliche & V. Martin; sur les débuts de la crise libérale sous Léon XII, le gallicanisme et Lamennais ainsi que sur l'École libérale catholique et la question sociale sous Grégoire XVI, successeur de Pie VIII, p. 377-516.)
- RUMILLY, Robert, *Mgr Laflèche et son temps*, Montréal, Éd. du Zodiaque, 1938, 425 p. (Sur le «Programme catholique» et la volonté de soumettre tous les hommes politiques aux directives romaines et épiscopales, p. 50-80; sur «L'influence indue», p. 81-117, et la position de Laurier selon laquelle le libéralisme canadien se modèle sur la tolérance libérale anglaise et non sur le libéralisme radical de France).

FAUTEUX, Aegidius, (1876-1941), *Bibliographie de la question universitaire Laval-Montréal 1852-1921*. Montréal, Arbour et Dupont, 1922.

SAVAÈTE, Arthur, *Voix canadiennes, Vers l'Abîme*, t. I (Mémoires de NN. SS. les évêques I. Bourget et L.F. Laflèche; Biens des Jésuites; Causeries franco-canadiennes; les Acadiens, Gallicanisme et libéralisme), 2ème édition, revue et augmentée. Paris, Arthur Savaète, éditeur, c. 1912, 514 p. (Importante documentation relative aux tensions entre l'archevêque Taschereau, l'évêque Laflèche et les cardinaux de la Propagande; sur la conspiration du silence de Québec à Rome, p. 89-117; sur la *paix canadienne* par la réconciliation nationale et surtout Sabin-Raymond, «libéral tout court» et non «ultramonté» ou «libérâtre», p. 423ss. En gros, tout est question de détails. Il faut donc bien noter que l'auteur-éditeur Savaète est le successeur de Palmé, éditeur de Louis Veuilnot. Un index de reconnaissance des «Voix canadiennes» (12 tomes), françaises et romaines s'imposerait ne serait-ce que pour mieux connaître les apports culturels de Dupanloup, Montalembert, Lacordaire, dans la formation de catholiques pénitents et de libéraux impénitents.)

Vers l'Abîme, T. II, c. 1909 (357 pp. de documentation sur l'origine du conflit: libéralisme d'une part et *influence indue* d'autre part — mettant en cause W. Laurier dès le 1^{er} ch. — avec cet objectif, l'*union* et la *subordination respectueuse* et *filiale* des *inférieurs* envers les *supérieurs*. P. 100ss, reproduction du «Programme catholique» publié dans le *Journal des Trois-Rivières*, avril 1871, et analyses des suites).

Vers l'Abîme, t. III, c. 1909 (373 pp. s'ouvrant sur les difficultés de l'auteur-éditeur avec Mgr Bégin — successeur de Taschereau —, Mgr Bruchési et Mgr Emard de Valleyfield qui voudraient le voir cesser publication et retirer ses livres tant à Québec qu'à Montréal et banlieues. On essaie aussi de connaître l'identité de ses informateurs-prêtres canadiens ou «québécois» — l'expression existe alors — avec menace d'en appeler à Pie X. P. 27ss. sont consacrés à Alexis Pelletier, à l'historique de sa *Source du mal...* et la censure en janvier 1884. P. 43ss. pour le texte de la *Source...*; sur Benjamin Pâquet et son *Libéralisme* de 1872 et Raymond, p. 102ss).

Vers l'Abîme, t. IV. (Fort volume de 564 p. traitant de la Question universitaire avec suite dans le t.V).

Vers l'Abîme, t. IX: «Mgr Ignace Bourget, Sa Vie, Ses contrariétés, ses œuvres», c. 1911. 462 p.

DIONNE, N.E., *Les Ecclésiastiques et les Royalistes français réfugiés au Canada à l'époque de la révolution — 1791-1802*. Québec, s.éd., 1905. xiv + 447 p.

PROULX, J.B., (abbé et vice-recteur de l'Université Laval à Montréal), *Ma justification pour avoir fait triompher civilement les décrets romains au Canada*. Montréal, Beauchemin, 1891, viii + 348 p. (Pièces justificatives à l'encontre d'une plainte à Rome contre l'auteur — 1846-1904 —, si prolifique et si peu connu, à la suite de la Constitution *Jam dudum* — et de la loi provinciale en découlant — portant sur l'union de l'École de médecine et la Faculté de médecine de l'Université Laval de Montréal).

LIBERATORE, Matteo, s.j., (1810-1892), *Le Droit public de l'Église*, trad. de l'Italien par Aug. Onclair. Paris, Retaux-Bray, 1888, v-488 p. (Il serait peut-être utile de comparer ce traité avec celui du «québécois» L.-A. Pâquet en 1908).

PAGNUELLO, Siméon, (1840-1915), *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada*. Montréal, Beauchemin et Valois, 1872, x + 409 p. avec index détaillé. (Déclaration d'ouverture: «liberté religieuse» n'est pas utilisée ou comprise «dans le sens condamné par l'Encyclique et le Syllabus de 1864». Ici encore, on peut observer qu'en situation de mission la soumission s'impose.)

FORNERON, H. *Histoire des débats politiques du Parlement anglais depuis la révolution de 1688*, Paris Plon, 1871, 271 p. (Ch. VIII, p. 222-59; La réforme parlementaire de 1832 suite à l'émancipation des catholiques de 1829).

VEUILLOT, Louis, *Les Libres penseurs*, 5ème éd., Paris, Palmé, éditeur des *Bollandistes*, 1866. iv + 529 p. (1ère éd., 1848 réimprimée en 1850; 3ème en 1860. Position catholique intégriste ou ultramontaine sur les écrivains, les journalistes, les femmes auteurs, les honorables préopinants, les persécuteurs de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, le public et les «gens qui ne pensent point». Notre personnage, Raphaël Gervais, rappellera le centenaire de naissance de Veuillot dans une série d'articles pour *La Nouvelle-France*, 1913, t.XII, juin, p. 258-64; juillet, p. 289-300; août, p. 338-48; septembre. p. 385-98; octobre, p.

433-47; novembre, p. 481-95; et dans le t. XIII, août 1914, p. 337-42: «Louis Veuillot»).

TACHÉ, J.C. (1820-1894), *Des Provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*, Québec, J.T. Brousseau, 1858, 252 p. avec appendice: «Pétition des sauvages montagnais» et table détaillée.

Ouvrages particuliers

BARTHE, Joseph-Guillaume, (1816-1893), *Le Canada reconquis par la France*, Paris, Ledoyen, 1855, 417 p.

MEILLEUR, Jean-Baptiste, (1796-1878), *Mémorial de l'éducation du Bas-Canada depuis 1615 jusqu'à 1855*. Montréal, Rolland, 1860, xiv-389 p. (Réimpression Québec, L. Brousseau, 1876).

DESSAULLES, Louis-Antoine, (1819-1895), *Galilée: ses travaux scientifiques et sa condamnation*, Montréal, L'Avenir, 1856. 50 p. (Lecture à l'Institut canadien).

PÂQUET, Benjamin, abbé, (1832-1900), *Le Libéralisme*. Leçons données à l'Université Laval. Québec, Imp. du Canadien, 1872, 103 p. (Éminence grise à Rome avant L.-A. Pâquet et futur recteur de Laval. Les *Leçons* seront réimprimées à Rome, Impr. de la Propagande, 1877).

BINAN (pseudonyme de l'abbé Alphonse Ville-neuve, 1843-1898), *Le Grand-vicaire Raymond et le libéralisme catholique*, Montréal, Imp. du Franc-Parleur, 1872, 43 p. (Binan est aussi l'auteur de la 9^{ème} Lettre à l'hon. L.-A. Des-saulles, Montréal, 1874, 36 p., contrairement

à l'attribution faite parfois à l'abbé Alexis Pelletier comme auteur).

A. de F., (abbé Alexis Pelletier) *Quelques Observations critiques sur l'ouvrage de M. l'abbé B. Paquet intitulé: Le libéralisme*, Montréal, 1872. 21 p. (Reprise d'articles parus dans *Le Nouveau-Monde*).

LUIGI (pseudonyme de l'abbé Alexis Pelletier, 1837-1910), *Il y a du libéralisme et du gallicanisme en Canada*, Montréal, Franc-Parleur, 1873, 45 p.

Le Don Quichotte montréalais sur sa rossinante; ou M. Dessaulles et la grande guerre ecclésiastique par... Montréal, 1873, 101 p.

La réforme chrétienne des études classiques, Montréal, Franc-Parleur, 1875, v-195 p. (Dans *l'Étendard*, 12 mai 1887, Alexis Pelletier s'identifie à Luigi, collaborateur-polémiste entre 1872-5 au *Courrier du Canada*, au *Canadien* et au *Franc-Parleur*. Cependant, Dionne — I, 1177 — et Gagnon — I, 1350 — lui attribuent le faux pseudo. de «A. Fégin». Pour la question universitaire, l'abbé Pelletier deviendra l'Abbé Sainte-Foi, voir Fauteux, nos 25 et 28).

DUNN, Oscar, *Dix Ans de journalisme*, Montréal, Duvernay et Darveau, 1876, 279 p. (En 1871, Dunn proposait pour réflexion *L'Union des catholiques*, Montréal, L'Opinion publique; et en 1874, *L'union des partis politiques...*, 30 p.).

Mgr de SÉGUR, *Hommage aux jeunes catholiques-libéraux*. Éditions canadienne publiée par Le Cercle catholique de Québec, Québec, J.A. Langlais, Libraire-éditeur, 1877, 128 p. («Hom-

mage» factice réunissant les «arguments» pontificaux sur le libéralisme catholique qui serait «le loup circulant librement dans la bergerie, sous la peau de l'agneau»; sur le catholique-libéral qui «n'est pas un catholique en tout, et qui, dans les questions politiques ou sociales, se soustrait aux enseignements ou aux directives *supérieures* — *sic* — de l'Église, pour suivre ses idées propres, c'est-à-dire ses idées fausses; car il n'y a pas de vérité contre Dieu et son Église», p. 69-70; «Les libéraux en religion ce sont les protestants»!).

LAURIER Wilfrid (1841-1919), *Le Libéralisme politique*, Québec, Club Canadien, 1877, v + 32 p. (L'*Hommage* du Cercle catholique et de Mgr de Ségur étant daté 12 avril 1877, nous pouvons considérer cette conférence publique sollicitée et organisée par le président du Club Canadien, Achille LaRue, entre le 10 juin et le 26, comme la réplique au Cercle... Laurier est alors député d'Arthabaskaville à Ottawa. Dans une salle pouvant contenir 1200 personnes, il en attire plus de 2000 dans la soirée du 26. Ce *manifeste* est vu comme l'exposé d'une nouvelle théorie sociale marquant le début d'une ère nouvelle dans la politique canadienne et québécoise: l'opposition à la terreur).

Il faut bien se souvenir que le «Cercle catholique de Québec» continuait de fustiger les partisans du libéralisme catholique en 1880 et prônait le retour aux institutions du moyen-âge par l'intermédiaire de l'abbé-essayiste Joseph-Apollinaire Ginguas, *Le Bas-Canada entre le moyen-âge et l'âge moderne*, (Qué., Imp. du Canadien) contre *Le Réveil*

inévitable amorcé par Arthur Buies mais «interdit» ou retardé par Mgr Taschereau le 31 août 1876.

Ainsi, croyons-nous, l'étude comparée de ces sources d'arrière-plan nous permettrait d'apprécier justement et de mesurer adéquatement les apports et écarts culturels (différentiels idéologiques) propres à ces organisations — peu étudiées — reconnues et dites «Cercles d'études» («Clubs», «Soirées», «Vendredis» d'Ernest Gagnon, etc.), intégristes d'un côté ou progressistes de l'autre. Cercles plus ou moins fermés, bien que toujours ouverts sur le pouvoir, dont l'étude nous fournirait les images d'étapes de l'évolution de la mentalité québécoise, tantôt pessimiste tantôt optimiste⁹. De la place de cette mentalité, plus ou moins permanente ou accessoire, dans la géographie du mouvement catholique libéral mondial. De la distinction des forces ou motifs d'union ou de division, encerclants et encerclés, qui ne peuvent être exclus de la circulation.

9. De cette façon, nous nous proposons d'étudier bientôt le *Manifeste libéral* du père Gonthier et le *Journal d'un inquisiteur* de Gilles Leclerc, Montréal, Éditions de l'Aube, 1960.

Annexe*

St-Apollinaire, 14 juillet 1874

Mon cher ami,

Je n'envie pas les splendeurs de Spencer Wood je n'en ai pas besoin. Je suis heureux au milieu de ma pauvre famille qui redouble pour moi de tendresse et d'affection. Je suis heureux, et pourtant je souffre. Je sens déjà trembler dans toutes les voix, je vois trembler au bord de toutes les paupières l'Adieu de ce grand départ, de cette séparation qui sera peut-être éternelle pour plusieurs. Dieu soit béni qui a mis dans le calice de la fleur des sucres amers à côté des suaves parfums! Je respire la joie du sacrifice: mais j'en savoure l'amertume. Il m'eût été vingt fois plus facile de partir revoir ma famille. Je n'accuse pas saint François-Xavier qui ne voulut pas avant de partir aller voir sa mère et ceux de sa maison. C'était leur épargner les déchirements du départ, et s'épargner à lui-même une douleur qui ne pouvait que l'ébranler. Hier soir, j'étais seul avec ma mère. Elle me dit ces simples paroles dont tu comprendras l'impression: «J'ai une grâce à te demander: je te la demande tout de suite, parce que j'aurais pu l'oublier à ton départ. Si jamais tu viens à dire la messe, tu m'en diras une, quand je serai morte. Car peut-

* *Revue Dominicaine*, 1915-, «Correspondance intime», 1918, p. 119-20. Pour toutes les lettres publiées: p. 43-9, 85-9, 116-20, 155-7, 207-11, 245-7, 313-5, 313-5, 345-50, 371-2; pour la lettre reproduite, p. 119-20.

être, quant tu reviendras, ne serai-je plus sur la terre.» Je ne veux faire de reproche à personne; mais chacun à son tour, sans vouloir m'affliger, me dit une parole qui me va à l'âme. J'espère cependant que le courage ne manquera pas au jour du départ. J'ai tant de bons amis qui prieront pour moi.

Je n'ai pas encore vu J... et n'ai reçu de lui aucune nouvelle. Pauvre enfant! je voudrais bien avant mon départ lui dire quelques mots au cœur, s'il en a un. Lawrence viendra à la fin de cette semaine. Les autres n'ont pas bougé.

Je ne sais où en sont rendus mes articles à l'Opinion publique. Le 6, Oscar Dunn m'a écrit que la première partie était déjà livrée à l'imprimeur et qu'il publierait la suite avec plaisir aux conditions que je désire. Malheureusement, je n'ai pu lui envoyer encore la seconde partie complète: mes notes sont restées dans mes malles à St-Antoine et je les aurai seulement cette semaine. En attendant, je recopie la troisième partie. C'est bien long. J'ai peur que tout le monde en dise autant. En attendant, prends garde aux indiscretions, car la fusée sera manquée.

J'aurais voulu te féliciter au long de ta ferveur. Ce sera pour une autre fois. Des saluts à tous les amis que tu verras.

Tout à toi,

Ton Théophile